



BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole
(B.T.S.A. – ACS'AGRI)

En alternance

Durée

2 ans—1400h en centre

Dates

Septembre à juin

Horaires

8h00-12h00 & 13h30-17h30

Lieu

Campus Provence-Ventoux
Unité Formation Apprentissage
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et tarif

Nous contacter.

Le travail et les métiers

Le BTS ACS'AGRI forme des techniciens, conseillers et responsables d'exploitation agricole. Ceux-ci exercent leurs activités sous la responsabilité de leur supérieur hiérarchique s'ils sont des salariés. Ils peuvent exercer la responsabilité de chef d'entreprise en exploitation.

Le technicien supérieur est en capacité de réaliser un diagnostic sur une structure agricole en prenant en compte un environnement évolutif pour fournir un conseil pertinent sur la mise en place de projets ou la résolution de problèmes. Il fait preuve d'autonomie, de rigueur, d'initiative, d'esprit de décision sur le terrain, possède une grande ouverture d'esprit et sait manager une équipe.

Le titulaire d'un BTS ACSE peut être amené à travailler en tant que :

- ◇ Responsable d'entreprise : création ou reprise d'exploitation agricole
- ◇ Collaborateur comptable agricole dans un cabinet d'expert comptable
- ◇ Conseiller développement d'entreprise agricole
- ◇ Chargé clientèle agricole en établissement bancaire
- ◇ Conseiller technico-commercial
- ◇ Responsable des comptes adhérents en structure coopérative

Poursuite d'études :

- ◇ Bachelor agro mention Entreprendre, accompagner et manager en agriculture, ou autre (ouverture rentrée 2026)
- ◇ Licence professionnelle
- ◇ Accès au Concours fonction publique territoriale cat. B.

Campus Provence-Ventoux CFPPA-UFA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.

Les objectifs pédagogiques (Blocs de compétences)

- ◇ B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- ◇ B2 : Construire son projet personnel et professionnel
- ◇ B3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés
- ◇ B4 : Piloter des systèmes de culture et d'élevage dans une perspective de multiperformance
- ◇ B5 : Assurer la gestion administrative, économique et financière de l'entreprise agricole
- ◇ B6 : Manager l'activité d'une entreprise agricole
- ◇ B7 : Piloter un projet stratégique d'entreprise agricole dans une perspective de multiperformance et de résilience
- ◇ B8 : Accompagner le changement stratégique territorialisé dans les entreprises agricoles

Public concerné et mode de financement

⇒ Contrat d'apprentissage

Contact : Caroline SAGE 04.90.60.80.90 **poste 426**
caroline.sage@educagri.fr

Mise à jour :
Octobre 2025



Les prérequis et les conditions d'entrée

Être titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent de niveau 4.
Signer un contrat avec une exploitation agricole.

Modalités pédagogiques

C'est la pédagogie de projet qui domine l'ensemble du déroulement pédagogique. Les étudiants doivent réaliser des travaux sur des cas concrets, avec une montée en compétences sur 2 ans. Les enseignements généraux et professionnels sont intégrés aux projets et travaux pratiques.

La petite taille du groupe permet un accompagnement précis de chacun.

Certaines épreuves sont basées sur l'entreprise d'apprentissage, renforçant ainsi le lien entre les périodes en centre et celles en entreprise. Les cas concrets sur lesquels sont basés la formation sont représentatifs de l'agriculture locale.

Compétences développées

- ◇ Pilotage des systèmes de production : évaluation de la performance du système, ajustements, conception. Aussi bien en production végétale qu'en production animale.
- ◇ Gestion de l'entreprise agricole : réponses aux échéances administratives, évaluation de la performance économique et financière de l'entreprise, mise en place de projet et évaluation de ses conséquences.
- ◇ Management d'activité : organisation des facteurs de production, mise en œuvre d'une démarche QHSE, management d'une équipe de travail
- ◇ Pilotage de projet : conception d'un projet adapté à la durabilité de l'entreprise agricole dans toutes ses dimensions, évaluation de la performance globale.
- ◇ Accompagnement au changement au niveau du territoire : détermination des besoins, mise à disposition de ressources, construction d'un plan opérationnel de projet.

Semestrialisation

Les BTS ACS'AGRI se déroule sous forme semestrialisée, permettant l'acquisition de crédit ECTS au long des 2 ans de formation : 30 ECTS/semestre (European Credits Transfer System).

L'obtention du diplôme se fait par la voie du contrôle continu, en ECCF. Les ECCF permettent de valider des capacités, ces capacités étant regroupées en blocs de compétences. Tous les blocs doivent être validés pour obtenir la totalité de la certification. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves professionnelles, ou une note inférieure à 6/20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Validation de la formation

Le candidat se verra attribuer un diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau 5 (Fiche RNCP n° 39836 - 01 -08-2030).

IMPORTANT : Le candidat devra s'acquitter d'une participation pour les services connexes (*cours photocopiés remis en propriété aux stagiaires, fournitures en papeterie et impressions pour dossiers professionnels en plusieurs exemplaires,*



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation. Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr